



MUNICIPALITE DE LONAY

PREAVIS N° 03 / 2022

AU CONSEIL COMMUNAL



**Demande de crédit de CHF 3'175'000.00 TTC pour la
rénovation du Complexe de la Poste 10**

Déleguée municipale : Mme Christel Détraz

Lonay, le 12 août 2022 CD/mdc/edc

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. PREAMBULE

Au début des années 1990, la Commune a construit le complexe de la Poste 10. Au fil du temps, le bâtiment a subi des dégradations prématurées. Des infiltrations d'eau ont notamment été signalées régulièrement. C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de rénover le complexe.

Dans le cadre de la première phase de ce projet, faisant suite au préavis n° 05/2020 accepté par le Conseil communal en date du 7 octobre 2020, une analyse complète du bâtiment a pu être réalisée par les spécialistes mandatés. Elle a permis de définir les travaux nécessaires à l'assainissement du complexe, ainsi qu'une projection de leurs coûts à +/-10%. Le résultat de l'étude, ainsi que le chiffrage des coûts des travaux ont été présentés à la Municipalité en juin 2021. Une brève présentation du résultat de l'étude a, par ailleurs, été faite au Conseil communal, le 5 octobre 2021.

C'est donc pour la seconde phase du projet (projet définitif et travaux) que le présent préavis demande un crédit pour la rénovation complète du complexe de la Poste 10.

2. PROBLEMATIQUES SOULEVEES

2.1. Assainissement du bâtiment

L'étude réalisée a mis en évidence les problèmes importants à résoudre. Elle a permis également à l'ingénieur béton et canalisations de confirmer que les structures du complexe sont saines, malgré les infiltrations d'eau importantes par endroits dans le souterrain.

Ainsi, cette étude a confirmé qu'un assainissement du bâtiment est nécessaire. Les problèmes suivants ont été soulevés :

| Situation | Défauts relevés |
|---|--|
| Cour principale et balcons baignoires | L'étanchéité ne peut plus être garantie, l'eau pouvant s'y infiltrer |
| Toitures et lucarnes | La ventilation de la toiture est insuffisante (condensation et pourrissement) |
| Jardin d'hiver et terrasse du 1 ^{er} étage | La verrière actuelle n'est pas correctement isolée et engendre des problèmes thermiques et d'amenées d'eau |
| Garde-corps et escalier extérieur | Certains garde-corps et l'escalier extérieur ne sont plus aux normes actuelles |
| Conduites internes et canalisations | L'ensemble de l'installation est vieillissant et présente des problèmes |
| Parking | L'installation électrique, l'éclairage de sécurité et les voies d'évacuation ne sont plus aux normes |
| Façades | Les remontées de l'étanchéité sont à refaire et une meilleure isolation des fenêtres doit être effectuée |
| Normes AEAI (protection incendie) | Les voies d'évacuation ne sont plus aux normes |
| Places de parcs extérieures | Le revêtement des places côté Nord est en mauvais état |

2.2. Regroupement de personnes et dégradation au 2^{ème} sous-sol

Depuis quelque temps, nous constatons que plusieurs personnes se rassemblent au 2^{ème} sous-sol. En plus des salissures et des déchets qui sont laissés sur place, des dégradations sur les véhicules stationnés ont malheureusement été constatées. Dans ce contexte, un sentiment d'insécurité et des mécontentements nous a été rapporté par la gérance et les locataires.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité souhaite réduire l'accès à la zone du 2^{ème} sous-sol afin que cet étage soit accessible aux locataires de places de parc uniquement. Vous trouverez plus de détails sur les travaux à entreprendre au point 3.4 du présent préavis.

3. TRAVAUX A EFFECTUER

Il est important de noter que la réalisation des travaux se fera par étapes afin que les commerces puissent poursuivre leurs exploitations au mieux et que les appartements puissent rester accessibles et habitables. Des périmètres de sécurité pour les piétons, aux abords des zones en travaux, seront installés.

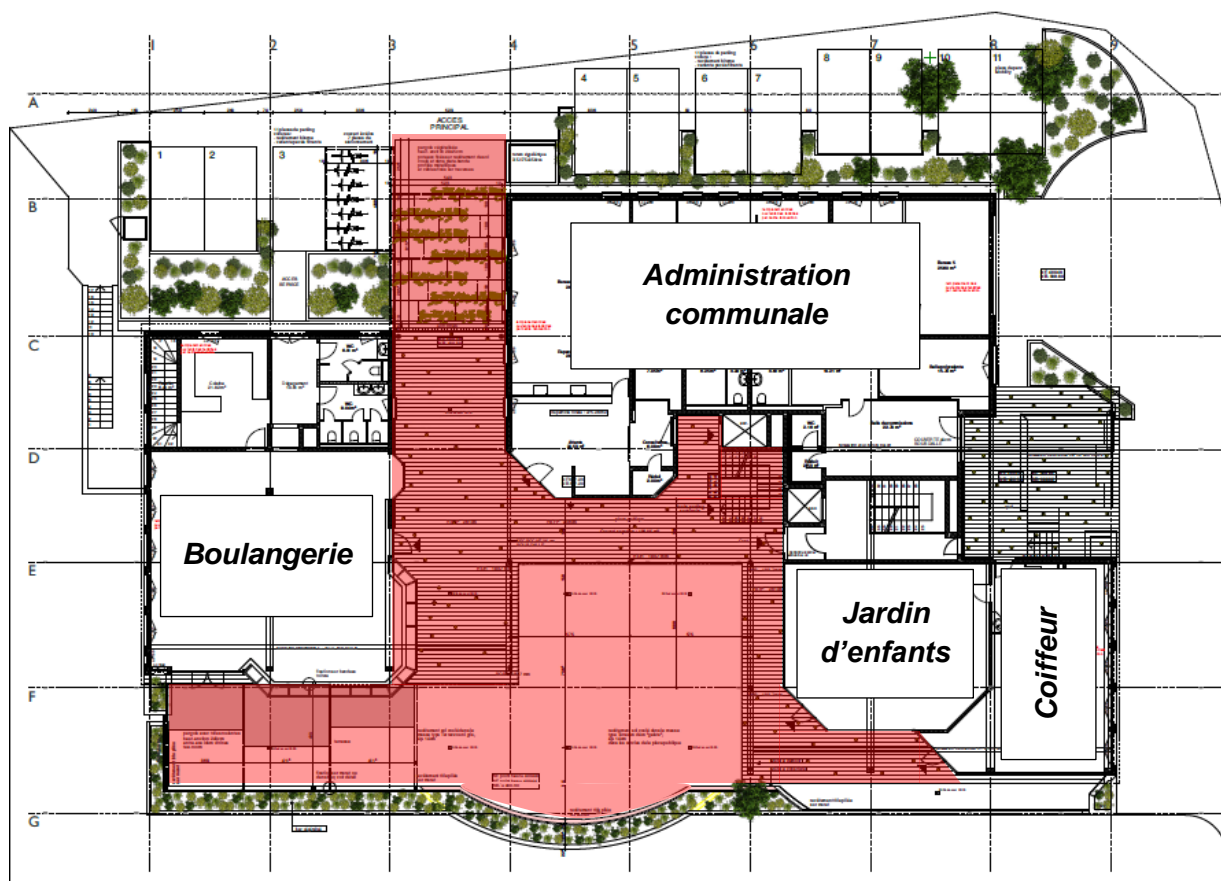
Il n'est pas prévu de travaux de rénovation à l'intérieur des logements. Ceux-ci sont généralement rénovés lors d'un départ de locataire. Toutefois, les couloirs de circulations communs seront repeints et les installations électriques seront mises à neuf. Les portes palières seront, de plus, remplacées par des portes aux normes anti-feu. Il est prévu également d'installer un exutoire de fumée. Les fenêtres des appartements seront remplacées par du triple vitrage pour des raisons énergétiques et pour une meilleure isolation phonique.

3.1. Assainissement du bâtiment

3.1.1. Cour principale (en rouge sur le plan ci-après) :

Le problème majeur de ce secteur du complexe de la Poste est l'eau météorique qui navigue entre les différentes couches qui composent sa cour, pour ressortir régulièrement aux endroits inopportuns. Les carottes effectuées dans cette zone, jusqu'à la dalle, ont permis d'identifier toutes les couches successives, en particulier celle de l'étanchéité en asphalte, d'une épaisseur importante, qui se déforme lors de changements climatiques, provoque des fissures de déformation au niveau du revêtement et, par conséquent, l'étanchéité ne peut plus être garantie, l'eau pouvant s'y infiltrer.

Pour y remédier, il faudra mettre à nu la dalle en béton sur sous-sol -1, exécuter en lieu et place d'une chape, la pose d'un verre cellulaire avec façons de pente, permettant une pose à sec et rapide (moins de contraintes météorologiques), prête à recevoir une étanchéité classique, y.c. tous les pontages le long des vitrines. La dernière couche de finition, sera du type béton coulé sur place, taloché lisse, puis sablé. En plus des récoltes d'eau déjà en place, des caniveaux seront mis en place aux droits des accès aux commerces, les passages de seuils étant quasi à zéro.



3.1.2. Les toitures et lucarnes :

Les toitures principales (1'150 m²) et les lucarnes seront entièrement rénovées jusqu'à la première couche d'isolation. Celle-ci étant saine, elle sera maintenue et complétée pour une efficacité aux normes actuelles. Le lattage, ainsi que le contre-lattage seront refaits et les tuiles seront remplacées, les existantes ne permettant pas une ventilation correcte de la toiture, d'où les problèmes de condensations et aménages d'eau (pourrissement du bois). Toutes les garnitures en ferblanterie seront refaites à neuf, elles sont prévues en Zinc pré-patiné noir.

Afin de pouvoir garantir des travaux en continu et d'optimiser leur durée, il est prévu un système d'échafaudages avec toitures provisoires.

3.1.3. Les balcons baignoires :

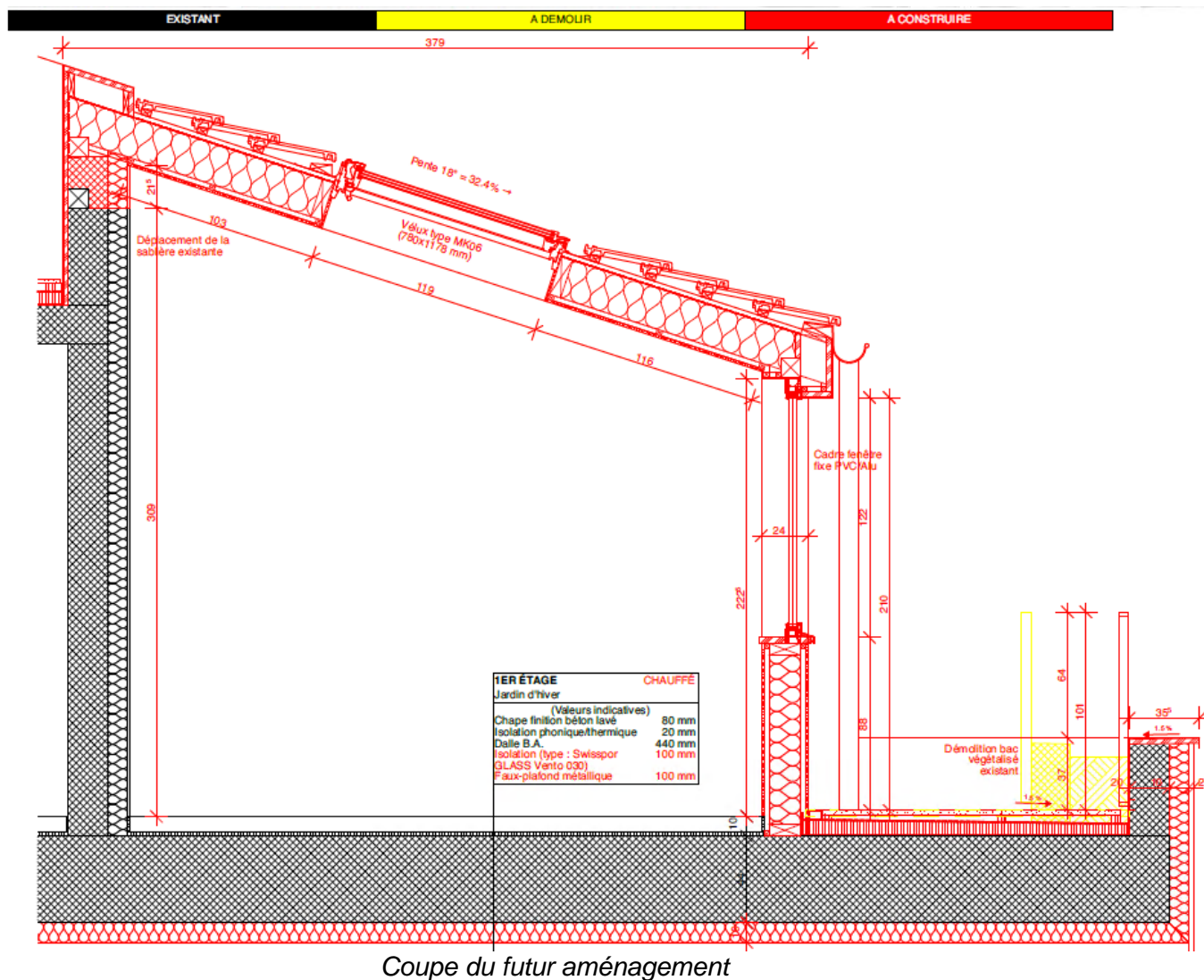
Afin de pouvoir améliorer les pentes d'écoulement qui garantissent l'évacuation de l'eau, les balcons baignoires doivent être complètement réisolés et l'étanchéité, avec les relevées, refaite à neuf.

Un complément de garde-corps sera exécuté pour être aux normes de sécurité. Leur traitement sera en harmonie avec les façades rénovées.

3.1.4. Le jardin d'hiver et la terrasse du 1^{er} étage :

La verrière existante en construction métallique pose différents problèmes de fonctionnement, thermiques et d'étanchéité. Il est prévu de la déposer et de la remplacer par un nouveau concept. Afin de pouvoir maintenir cet espace, il est prévu de prolonger la toiture, de l'isoler et d'y intégrer des fenêtres de toiture type Velux, d'appuyer ce prolongement du toit sur un élément de façade en maçonnerie et vitrage, avec un élément central à deux battants permettant l'accès à la petite terrasse. De cette manière, l'isolation thermique sera garantie et les infiltrations d'eau résolues.

La petite terrasse sera également mise à nu afin de pouvoir faire des travaux d'étanchéité et les remontées usuelles sur la nouvelle partie construite, afin d'améliorer l'évacuation des eaux. Pour ce faire, les bacs en maçonnerie seront démontés. Il n'est pas prévu de les refaire, le choix étant de donner à cette petite terrasse un peu plus de surface et d'éviter de reconstruire ce qui a été source de problèmes.



3.1.5. Garde-corps et escalier extérieur :

Les garde-corps seront réhaussés, pour être aux normes de sécurité. L'escalier extérieur dans la cour, donnant accès au sous-sol -1 devra, quant à lui, être refait, ce dernier n'étant plus aux normes.

3.1.6. Conduites intérieures et canalisations :

L'ensemble de l'installation présente un vieillissement qui n'est pas satisfaisant et des encrassements qui, sur le long terme, provoquent ou ont déjà provoqué des dégâts sur les conduites, empêchant le bon écoulement des eaux. Pour remédier à cette situation, des travaux d'assainissement sont prévus en sablant les canalisations d'eaux usées.

3.1.7. Protection incendie et sécurité électrique du parking :

L'installation électrique du parking et l'éclairage de sécurité seront mis aux normes.

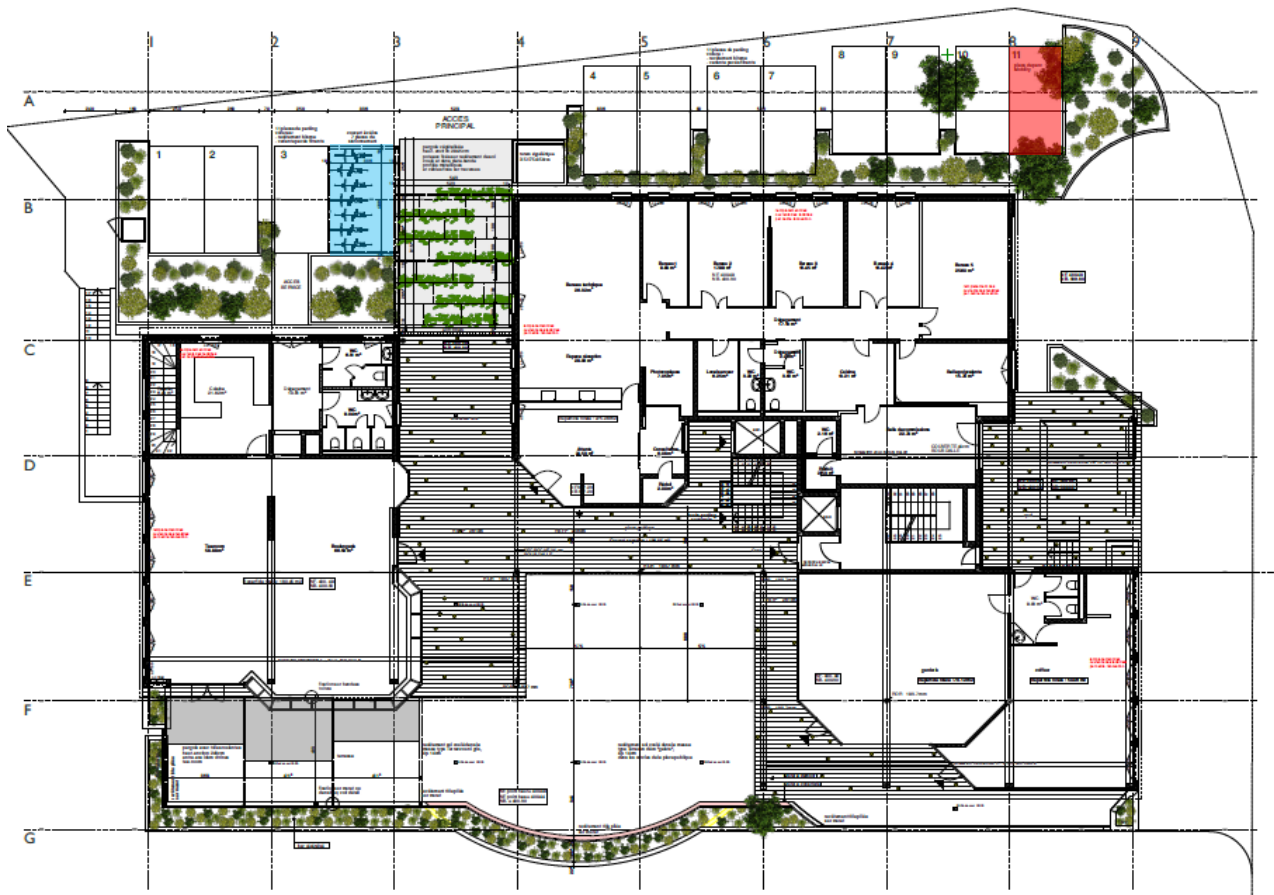
Des sas seront créés au droit des accès des cages d'escaliers existantes dans les parkings afin de mettre le bâtiment aux normes AEAI pour les voies d'évacuation. En plus des portes coupe-

feu supplémentaires, celles existantes qui ne répondent plus aux exigences, seront remplacées par des nouvelles.

3.2. Aménagements extérieurs

Les aménagements paysagers seront rénovés sur l'ensemble du complexe, ainsi que le revêtement de sol des places de parc, au Nord de la parcelle. Des places vélos seront également créées (en bleu dans le plan ci-dessous). La voiture Mobility, déjà présente actuellement, sera dans tous les cas maintenue, en principe sur la dernière place de parc (en rouge ci-dessous).

Nous profiterons du remplacement du faux-plafond métallique pour moderniser et améliorer l'éclairage de la cour et des accès publics par une constellation de sports LED. Dans le cadre de ces travaux, l'absence d'isolation sous dalle des planchers des logement sera comblée.



La Municipalité souhaite installer du mobilier urbain mobile dans la cour principale, à la fin des travaux. Le choix de ne pas mettre en place du mobilier fixe a été fait afin de permettre d'utiliser cette place plus librement pour des manifestations, par exemple.

Afin de pouvoir créer un espace convivial et accueillant, la Commission d'urbanisme sera consultée pour l'aménagement de cette place.

Par ailleurs, une pergola sera installée sur la terrasse de la boulangerie, afin de créer des zones ombragées pour la clientèle (photo d'un exemple ci-contre).



3.3. Nouvelle identité visuelle du bâtiment

La Municipalité a choisi de profiter des travaux à effectuer pour donner une nouvelle identité visuelle au complexe. Des travaux d'aménagement paysagers seront effectués afin d'offrir une image plus accueillante et moderne.

Plusieurs variantes ont été proposées, au terme de l'étude. L'option avec une couleur de façade soutenue, les éléments métalliques bronzes et la conservation des pierres tout autour du complexe a été retenue.

Dans le cadre de cette nouvelle identité visuelle les éléments suivants devront être remplacés ou repeints :

- Garde-corps réhaussés puis repeints, pour être aux normes de sécurité et en harmonie avec le nouveau concept de couleur ;
- Eléments de façade en construction métallique et en ferblanterie remplacés ou repeints, ainsi que les bacs de plantations réétanchés et repeints pour s'harmoniser au projet ;
- Fenêtres remplacées par du triple vitrage. La couleur extérieure des cadres sera définie dans la thématique des façades ;
- Tablettes de fenêtre repeintes ;
- Nouvelle végétation au Nord et au Sud de la parcelle.

Avant



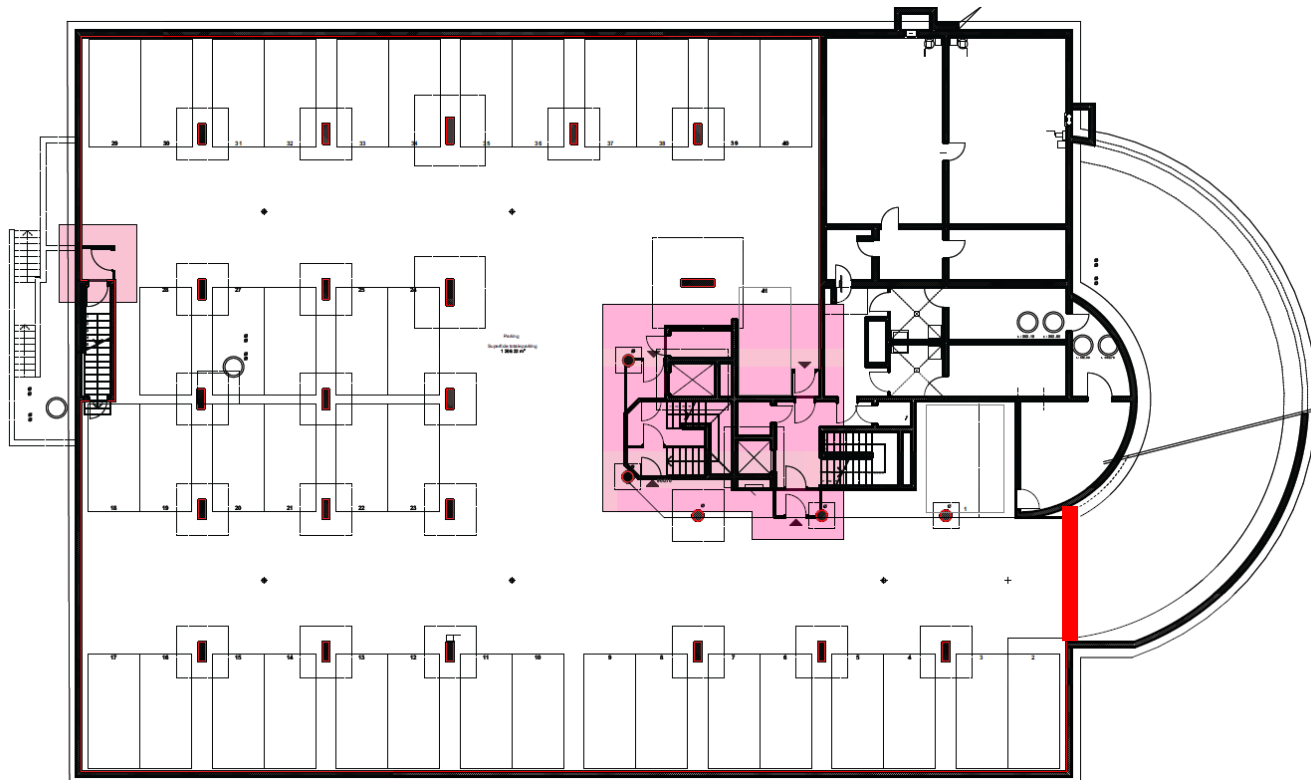
Après



3.4. Privatisation du 2^{ème} sous-sol :

Une porte de garage sera installée pour l'accès au parking privé du 2^{ème} sous-sol, au bas de la rampe (en rouge sur le plan ci-dessous).

Afin de conserver une ventilation naturelle et pour garantir l'évacuation de la fumée en cas d'incendie, celle-ci sera grillagée. Ainsi, l'accès au 2^{ème} sous-sol sera privatisé pour les ayants droits et l'accès par l'ascenseur extérieur sera limité.



3.5. Efficacité énergétique et développement durable

L'isolation des façades étant bonne, selon le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB+) réalisé dans le cadre de l'étude, le crépis sera réfectionné aux endroits nécessaires et la peinture renouvelée complètement. En effet, la réfection complète de l'isolation de la façade n'apporterait rien d'intéressant en termes de rendement énergétique, en comparaison des investissements à consentir selon l'avis du thermicien consulté. La Municipalité a donc choisi de ne refaire que les peintures et le crépis partiel.

Il est à noter que la couleur foncée n'aura quasi pas d'incidence thermique sur les logements et n'est, du reste, pas prise en compte dans les bilans thermiques.

A titre indicatif, la note actuelle du CECB est un D. Après travaux, le thermicien estime la note à un bon C, mais cela dépendra des choix définitifs réalisés. Le passage d'une note à l'autre peut être au bénéfice d'un bonus, mais il ne peut être définit qu'au moment de l'établissement des documents d'enquête et des demandes de subventions relatives à celui-ci, car ce bonus n'est pas stable et peut varier de cas en cas et d'une année à l'autre.

Afin d'optimiser l'isolation thermique et phonique, les fenêtres actuelles des appartements locatifs seront remplacées par du triple vitrage en PVC, comme indiqué au point 3.3 ci-dessus.

Toujours dans l'optique d'une meilleure isolation, le plafond métallique de la cour principale sera également rénové pour permettre la pose d'une isolation thermique sous plafond de la dalle sur rez-de-chaussée.

Les panneaux solaires thermiques existants, dont les alimentations transitent dans les appartements et ont provoqué des dégâts d'eau, seront évacués et remplacés par des panneaux photovoltaïques d'une puissance de 50 kWh, intégrés dans 2 pans de toiture côté Sud. Ceci afin d'augmenter la production d'énergie renouvelable sur la Commune. La réfection des anciens panneaux thermiques nécessite de refaire l'entier des tuyaux d'écoulement ce qui ne se justifie pas en termes de dépense.

Au vu de l'augmentation des véhicules électriques et afin d'en favoriser l'utilisation, des places de parc équipées de bornes de recharges seront mises à disposition. Quatre bornes sont prévues actuellement dans le crédit de construction. L'installation électrique prévoit la possibilité d'en ajouter davantage si besoin. Le stationnement sur ces places sera, par ailleurs, limité au temps de charges.

4. PLANNING ENVISAGE

Le planning intentionnel du projet est le suivant :

1. Mise à l'enquête publique : octobre 2022
2. Votation du préavis au Conseil Communal : 4 octobre 2022
3. Projet d'exécution : novembre-décembre 2022 et janvier 2023
4. Mise en soumission : février à avril 2023
5. Planification des étapes de travaux : avril et mai 2023
6. Début des travaux de toiture et façade : juin 2023
7. Début des travaux d'étanchéité : mars 2024
8. Fin des travaux : hiver 2024

5. DETAIL DES COUTS

5.1. Budget :

Les prix indiqués ci-dessous sont basés sur des devis d'entreprises spécialisées, calculés en 2021 :

| CFC | Travaux | Montants HT | |
|--------------|---|-------------|---------------------|
| CFC 1 | <u>Travaux préparatoires</u> Installation de chantier, étayage avant démolition, démolition, travaux de sciage, forages, déviation collecteur EC, protections | CHF | 21'025.00 |
| CFC 2 | <u>Gros œuvre 1</u> Maçonnerie, SAS, échafaudages, toiture provisoire, charpente, revêtement de façade en pierre naturelle | CHF | 521'672.50 |
| | <u>Gros œuvre 2</u> Fenêtres, porte de garage, ferblanterie-couverture, exutoires, étanchéité souple, crépis/peinture extérieurs, stores | CHF | 840'307.65 |
| | <u>Installations électriques</u> Mise en conformité de l'éclairage et des parties communes, éclairage public, panneaux solaires 50kw | CHF | 211'200.00 |
| | <u>Chauffage/ventilation</u> | CHF | 2'500.00 |
| | <u>Installations sanitaires</u> Travaux d'assainissement des conduites internes d'eaux usées | CHF | 114'860.00 |
| | <u>Aménagements intérieurs 1</u> Constructions métalliques, faux-plafonds extérieurs, pergola Tea-Room, portes coupe-feu | CHF | 365'500.30 |
| | <u>Aménagements intérieurs 2</u> Peinture intérieure (communs habitation), signalétique, enseigne publicitaire | CHF | 91'751.25 |
| CFC 4 | <u>Aménagements paysagers</u> Chape armée, revêtement de sol coulé, réseau de récolte des eaux pluviales, plantations, arrosage, revêtement HMT, aménagement mobile de la cour | CHF | 209'549.00 |
| | Provision pour hausse de prix | CHF | 190'000.00 |
| | Provision pour imprévus 5% | CHF | 108'440.80 |
| | Total CFC 1, 2, 4 | CHF | 2'676'806.50 |

| CFC | Prestations | Montants HT | |
|---------------|--|-------------|-------------------|
| CFC 29 | <u>Honoraires</u> | CHF | 261'410.00 |
| | <i>Architectes - phases SIA 4.51 à 4.53</i> | CHF | 220'000.00 |
| | <i>Architectes - débours</i> | CHF | 7'500.00 |
| | <i>Ingénieur civil</i> | CHF | 10'000.00 |
| | <i>Ingénieur protection incendie</i> | CHF | 5'310.00 |
| | <i>Ingénieur protection incendie - débours</i> | CHF | 750.00 |
| | <i>Ingénieur géomètre - immatriculation</i> | CHF | 2'700.00 |
| | <i>Spécialiste en construction métallique</i> | CHF | 11'250.00 |
| | <i>Signalétique</i> | CHF | 3'900.00 |
| CFC 5 | Frais secondaires – Autorisations et taxes | CHF | 10'000.00 |
| | Total CFC 29 et 5 | CHF | 271'410.00 |

| Récapitulatif | | Montants | |
|---|------------|---------------------|--|
| Total CFC 1, 2, 4 | CHF | 2'676'806.50 | |
| Total CFC 29 et 5 | CHF | 271'410.00 | |
| <u>Sous-total HT</u> | <u>CHF</u> | <u>2'948'216.50</u> | |
| TVA 7.7 % | CHF | 227'012.65 | |
| <u>Sous-total TTC</u> | <u>CHF</u> | <u>3'175'229.15</u> | |
| Total du crédit demandé, arrondi à | CHF | 3'175'000.00 | |

5.2. Subventions projetées :

- Panneaux solaires : CHF 17'900.00
- Toiture – isolation (estimation) : CHF 78'240.00
- Fenêtres triple vitrage : la subvention n'existe plus.
- Bonus sur note CECB : 60'000.00 (il est à titre indicatif et n'est pas à prendre en compte à ce stade, comme indiqué au point 3.5).

6. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

6.1. Demande de crédit

La Municipalité souhaite réaliser les travaux tels que décrits dans le présent préavis et détaillés au point 3, pour un montant de CHF 3'175'000.00 TTC.

6.2. Financement

Par les liquidités disponibles ou sous forme d'un emprunt auprès de nos partenaires financiers.

6.3. Amortissement comptable

Le montant total de ce préavis sera amorti sur une durée de 30 ans.

6.4. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation annuelles, après travaux, ont été estimées comme suit :

| Libellé | Coûts annuels | |
|---|---------------|-------------------|
| Charges 2021 (logement) | CHF | 83'000.00 |
| Charges 2021 (parking) | CHF | 10'000.00 |
| Frais 2021 (locaux de l'administration communale) | CHF | 27'000.00 |
| Amortissement construction (jusqu'au 31.12.2031) | CHF | 167'000.00 |
| Amortissement rénovation – Préavis 03/2022 (30 ans) | CHF | 105'840.00 |
| Entretien pour la porte de garage | CHF | 1'000.00 |
| Entretien des panneaux solaires | CHF | 200.00 |
| Remplacement de l'onduleur (tous les 10-15 ans – 10'000.- pour 10 ans) | CHF | 1'000.00 |
| Frais liés à l'autoconsommation – parties communes (panneaux solaires) | CHF | 240.00 |
| Total annuel estimé après travaux (y.c. amortissement sur 30 ans du présent crédit) | CHF | 395'280.00 |

Il est difficile d'estimer le gain sur l'exploitation des panneaux solaires. Si l'entier de la production était vendu à la Romande Energie, il serait probable que nous ayons un gain de CHF 4'459.00 par an (estimation de production de 54'377 kWh à 8.2 cts/kWh). Cependant, une partie sera auto-consommée.

Il sera possible de faire une communauté d'auto-consommateurs (panneaux solaires), dont les frais seront refacturés à chaque locataire adhérent, dans sa facture d'électricité.

6.5. Rentabilité du projet

| | | |
|--|------------|-------------------|
| Valeur locative actuelle (sans l'administration) | CHF | 302'568.00 |
| Valeur locative des locaux de l'administration | CHF | 47'200.00 |
| Valeur locative totale | CHF | 349'768.00 |

La valeur locative de l'ensemble du complexe de la Poste, pour autant que tout soit loué et incluant le loyer de l'occupation des surfaces par l'administration communale, est de CHF 349'768.00. Le loyer de l'administration a été calculé sur la base de CHF 200.00/m² (information obtenue par la gérance) pour une surface de 236 m².

A titre indicatif, l'amortissement de la construction du bâtiment échoit au 31 décembre 2031. Par conséquent, le rendement du bâtiment se présentera comme suit, dès le début de l'amortissement du présent préavis :

Jusqu'au 31.12.2031 :

| | | |
|--------------------------------|------------|--------------------|
| Valeur locative | CHF | 349'768.00 |
| Frais annuels parking logement | CHF | - 93'000.00 |
| Frais annuels administration | CHF | - 27'000.00 |
| Amortissement comptabilisé | CHF | - 272'840.00 |
| Perte annuelle | CHF | - 43'072.00 |

Dès le 1^{er} janvier 2032 :

| | | |
|--------------------------------|------------|---------------------|
| Valeur locative | CHF | 349'768.00 |
| Frais annuels parking logement | CHF | - 93'000.00 |
| Frais annuels administration | CHF | - 27'000.00 |
| Amortissement comptabilisé | CHF | - 105'840.00 |
| Gain annuel | CHF | + 123'928.00 |

A la fin de la durée d'amortissements, le bâtiment aura toujours une valeur en cas de vente, laquelle n'est pas prise en compte dans les calculs ci-dessus.

7. CONCLUSION

La rénovation complète de ce bâtiment est nécessaire pour le rendre conforme aux normes actuelles et pour le pérenniser. En effet, depuis plusieurs années, différentes interventions ont été réalisées pour le maintenir en état, cependant les infiltrations d'eau sont, aujourd'hui, trop importantes pour ne rien entreprendre.

La meilleure isolation et les mesures énergétiques proposées (panneaux solaires, bornes de recharge électrique, triple vitrage, mise aux normes incendie) vont dans le sens du développement durable et permettront d'améliorer la qualité de vie des locataires. Ces changements démontrent, de plus, la volonté des autorités communales d'être exemplaires dans ce type de démarches.

Ces travaux permettront également de moderniser cette partie du village avec un complexe ayant un impact visuel qui s'intègre parfaitement à la zone. Enfin, le bien-être des habitants et des commerçants en sera augmenté grâce aux différents aménagements prévus.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LONAY

vu le préavis n° 03 / 2022 de la Municipalité,
vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
vu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter le préavis n° 03 / 2022 pour la rénovation du complexe de la Poste 10 ;
- d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux nécessaires tels que décrits dans le présent préavis ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 3'175'000.00 TTC comme décrit au point 5 du présent préavis ;
- d'autoriser la Municipalité à financer le préavis par les liquidités courantes ou par un emprunt auprès de nos partenaires financiers et de l'amortir sur 30 ans, comme mentionné dans le Règlement sur la comptabilité des communes (RCom, art. 17) ;
- de porter, dans les frais de fonctionnement, les charges liées à ce projet, telles que décrites au point 6.4.

Approuvé par la Municipalité dans séance du 15 août 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Y. Furer



La Secrétaire adjointe :

E. De Gagna

Première séance de la Commission ad hoc le 24 mai 2022, à 20h00, en salle des commissions

Deuxième séance de la Commission ad hoc le 6 septembre 2022, à 20h00, en salle des commissions

Membres :

Mmes et MM. Sandy Joannet, Sandra Muller, Pascale Gigon, Nicolas Barraud et Brian Chassot

Première séance de la Commission des finances le 24 mai 2022 à 20h00, en salle des commissions

Deuxième séance de la Commission des finances le 6 septembre 2022 à 20h00, en salle des commissions

Membres :

Mmes et MM. Anne-France Bischoff, Sonia Mathey, Patricia Klemke-Moser, Fabienne Delapierre, Michel Bardelloni, Paul Coendet et Steve Gasser

Annexes : - Plan du rez-de-chaussée
- Planches des matériaux
- Détails des toitures
- Détails technique de l'installation photovoltaïque (50 kWh)